

Règlement du vide grenier de l'association À conserver

Articles :

1. Cette manifestation est ouverte uniquement aux particuliers.
2. L'installation des exposants débute à 6 heures 30 et se termine au plus tard à 8 heures.
1. Les Stands pourront être démontés à partir de 17 heures et devront être libérés au plus tard à 18 heures.
Il est demandé de veiller à laisser votre emplacement propre (un container-poubelles sera mis à la disposition des exposants, s'ils souhaitent jeter leurs invendus).
2. Les enfants mineurs exposent et vendent sous la responsabilité de leur parent ou d'un adulte.
3. Les emplacements sont définis librement. Ils mesurent 5 ml de façade. Le prix de l'emplacement est fixé à 12 €. Le règlement se fait par chèque à l'ordre de : RCM ou par espèce
4. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'à réception du bulletin d'inscription dûment complété avec Pièce d'Identité valide et règlement. Les règlements ne sont débités qu'après la manifestation mais quel que soit le temps, il ne sera procédé à aucun remboursement pour cause d'intempéries.
5. Les Organismes ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, vol ou détérioration des objets exposés ou de biens personnels.
environnantes s'ils ne peuvent pas être maintenus sur le stand. Ceci sera décidé par les placiers en fonction des stands.
7. Toutes les personnes ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter le stand sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation

Réservations et inscriptions obligatoires par mail avec :

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Coupon ci-dessous à nous retourner rapidement
- Chèque à l'ordre de RCM ou règlement en espèce à déposer dans la boîte aux lettres de l'adresse suivante : 71 av. Louis Pasteur à Muret.
Attestation sur l'honneur signés (ci-dessous)

Coupon à retourner à : christophe Loubet par mail : loubet31600@gmail.com

NOM et PRENOM :

Adresse :

Code postal : Ville : tel :

Mail :@..... Nombre de stands :X 12 €
le stand de 5 ml =€

Un mail de confirmation vous sera envoyé à la réception de votre inscription complète

Attestation VIDE GRENIER du Dimanche 18 MAI 2025 Je soussigné (e) Déclare sur l'honneur : - de ne pas être commerçant(e), - de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code du commerce) - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du code pénal).

Avoir pris connaissance et accepter le règlement RCM -

Fait à Le.....Signature